



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JUIN 2023
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt- deux, le quinze juin à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la crêperie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Joël TRAVERS, Maire.

Étaient présents : TRAVERS Joël, CHEDEMAIL Daniel, LEGRAND Maryvonne, BRETON Magali, DUFRENE Mickaël, MOREAU Marie-Cécile, BILHEUDE Isabelle, FERRÉ Anita

Ont donné pouvoir :

GOULAY Sébastien a donné pouvoir à DUFRENE Mickaël

BODIOU Evelyne a donné pouvoir à BRETON Magali

ROCHÉE Maud a donné pouvoir à MOREAU Marie-Cécile

Absent excusé :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

Secrétaire de séance : MOREAU Marie-Cécile

Date de la convocation : 02 juin 2023

Date d'affichage : 02 juin 2023

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur Joël TRAVERS, Maire, déclare la séance ouverte

Visite de la mairie

Ordre du jour

01	Gestion du patrimoine communal : vente du bien situé 3 rue du Lac 20 rue du Lac
02	Gestion du patrimoine communal : achat terrain consorts COIFFU
03	finances : fonds de concours 2021-2026 : remplacement des menuiseries du bâtiment communal « Résidence les Charmilles
04	finances : choix devis mobilier mairie
05	finances : choix devis vidéoprojecteur et photocopieur

06	marché : choix contrat de maintenance pour l'élevateur
07	Informations diverses

Le compte -rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 24 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

01- Objet : gestion du patrimoine : vente du bien situé 3 rue du Lac 20 rue du Lac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été autorisé l'incorporation dans le domaine communal du bien, sis 03 rue du Lac, à la Chapelle Erbrée, cadastré section A numéro 694 lieu-dit le Bourg, qui se compose d'une maison à usage d'habitation et d'une dépendance, sur une parcelle de 00 ha 10 ares 99 centiares,

Vu les articles L.2121-29 du CGCT stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L2241-1 du CGCT stipulant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu les articles L. 2122-21 du CGCT précisant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, notamment en matière de vente et d'échange ;

Considérant que les communes comptant jusqu'à 2000 habitants n'ont pas l'obligation de consulter France Domaine Pour obtenir une estimation du prix de vente du bien, Monsieur le Maire a consulté deux experts indépendants (agences immobilière et notariale). L'estimation est comprise entre 175 000€ et 180 000€ net vendeur ;

Considérant que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par la cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la vente du bien, situé 03 rue du Lac, à la Chapelle Erbrée, portant la désignation cadastrale section A numéro 694 lieu-dit le Bourg

- **Fixe** le prix à hauteur de 176 000.00 euros (cent soixante-seize mille euros) net vendeur

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout protocole et promesse de vente, l'acte de vente à intervenir et tout acte complémentaire ou convention concourant à la bonne exécution du projet.

02- Objet : gestion du patrimoine : achat terrain consorts COIFFU

Suite à la proposition de vente par les Consorts COIFFU / de la MOTTE de la MOTTE ROUGEE de différentes parcelles de terres agricoles, situées sur la commune de la Chapelle Erbrée, cadastrées :

Section	N°	Contenance
ZC	67p	00ha 14a 00ca environ
ZO	98	00ha 74a 86ca
ZO	126	02ha 85a 22ca
		3ha 74a 08ca environ

(Plan annexé)

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennement le prix de cent dix-neuf mille sept cent dix euros (119 710.00€), frais de négociation et d'actes notariés en sus et se décomposant comme suit :

- Parcelle ZC 67p : 3 €/m²
- Parcelle ZO 98 : 4 €/m²
- Parcelle ZO 126 : 3 €/m²

Détermination des sommes provisoires à financer **en fonction de la surface de la section ZC 67p qui sera recalculée par le Cabinet LEGENDRE, géomètre expert, à Vitré - surface entre 14a 00ca et 15a 00ca):**

Prix de vente	119.710 €
Provisions sur frais d'acte (hors frais de prêt et de constitution de sûreté)	10.200 €
Frais d'expertise	9.610 €
TOTAL	139.520 €

Vu les articles L.2121-29 du CGCT stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

Vu les articles L2241-1 du CGCT stipulant notamment que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu les articles L. 2122-21 du CGCT précisant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, notamment en matière de vente et d'échange ;

Considérant que les communes comptant jusqu'à 2000 habitants n'ont pas l'obligation de consulter France Domaine ;

Considérant que la commune a pour projet un nouveau lotissement et un sentier pédestre ;

Considérant que le Conseil Municipal a été informé de cette opportunité lors des séances en date du 6 décembre 2022 et du 14 mars 2023 ;

Considérant que le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ce projet d'achat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de ces terrains.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Donne son accord et autorise Monsieur le Maire** à faire une proposition d'achat moyennement le prix de cent dix-neuf mille sept cent dix euros (119 710.00€), frais de négociation et d'actes notariés en sus.

- **Charge** le CABINET DIARD IMMOBILIER SARL, situé 15, boulevard Pierre Landais à Vitré, de mener à bien cette opération

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire concourant à la bonne exécution du projet.

03- Objet : finances : fonds de concours 2021-2026 : remplacement des menuiseries du bâtiment communal « Résidence les Charmilles

Monsieur le Maire suggère de solliciter une partie du fonds de concours de Vitré Communauté pour les travaux de remplacement des menuiseries du bâtiment communal « la Résidence des Charmilles », pour un montant de **8 500 € HT**

DEPENSES		RECETTES	
Nature des travaux	Montant HT	Nature du financement	Montant
- Remplacement des menuiseries du bâtiment communal « la Résidence des Charmilles »	17 092.15€	- Fonds de concours	8 500.00€
		- Autofinancement	8 592.15€
TOTAL HT	17 092.15€ HT		17 092.15€ HT

A l'unanimité, le conseil municipal,

Accepte cette proposition et sollicite le fonds de concours, auprès de Vitré Communauté pour un montant de **8 500€.HT**

04- Objet : marché réaménagement de la mairie : choix devis mobilier mairie

Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 1^{er} adjoint au Maire, donne le résultat de la consultation pour le choix du nouveau mobilier mairie, aux membres du Conseil Municipal.

2 entreprises ont remis un devis, TOP OFFICE, situé 4 route de Janzé à Vitré (35500) et DALTONER AVRANCHES, situé parc de la

Baie, le Val Saint Père à Avranches (50300).

Il a été retenu la **société DALTONER AVRANCHES** pour un montant de **5 295.41€ HT soit 6 354.49€ TTC**

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la proposition de la société **DALTONER AVRANCHES** pour un montant de **5 295.41€ HT soit 6 354.49€ TTC**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce devis

05- Objet : marché réaménagement de la mairie : choix devis vidéoprojecteur et photocopieur

Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 1^{er} adjoint au Maire, donne le résultat des propositions aux membres du Conseil Municipal,

1/ Choix devis vidéoprojecteur :

Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 1^{er} adjoint, informe les membres du Conseil Municipal, d'un besoin d'un vidéoprojecteur installé dans la nouvelle salle du Conseil, situé au 1^{er} étage de la mairie

2 entreprises ont remis un devis,

- SARL IDEAL CONCEPT INFORMATIQUE, situé 40, boulevard des Rochers à Vitré (35500)
- Société DIGITALIS FRANCE, situé 22, rue du Bas Village, à Cesson Sévigné (35510)

Il a été retenu **SARL IDEAL CONCEPT INFORMATIQUE** pour un montant de **1 565.83 € HT soit 1 879.00€ TTC**

2/ Choix devis d'un 2^{ème} photocopieur »

Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 1^{er} adjoint, informe les membres du Conseil Municipal d'un besoin d'un deuxième photocopieur, qui sera installé dans le nouveau bureau situé au 1^{er} étage de la mairie

Actuellement la maintenance du 1^{er} photocopieur, situé dans le bureau de la secrétaire est réalisée par la société ASI (Armor Systèmes Impression), implantée 18, rue Lavoisier, à Châteaubourg (35220)

Étant satisfait de la société, un devis lui a été demandé pour le **2eme photocopieur reconditionné**, pour un montant de **1650.00 € HT soit 1980.00€ TTC**

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la proposition de la **SARL IDEAL CONCEPT INFORMATIQUE** pour un montant de **1 565.83 € HT soit 1 879.00€ TTC**
- **Accepte** la proposition de la **société ASI** pour un montant de **1650.00 € HT soit 1980.00€ TTC**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à ce devis

06- Objet : marché réaménagement de la mairie : choix contrat de maintenance pour l'élèveur

Monsieur Daniel CHEDEMAIL, 1^{er} adjoint au Maire, Informe les membres du Conseil Municipal que suite à la mise en service de l'élèveur par l'entreprise ERMHES, située 23 rue Pierre et Marie Curie, à Vitré (35504), deux devis de contrat de maintenance lui ont été proposés

Élèveur P.M.R réf. VIV0063980323 :

- **1^{ère} proposition** : Montant annuel HT de 732.45 € avec TVA à 5.5% soit 772.76 € TTC – 2 visites par an comprenant l'entretien complet, la vérification des installations et les essais de fonctionnement

- **2^{ème} proposition** : Montant annuel HT de 409.50 € avec TVA à 5.5% soit 432.00 € TTC – 1 visite par an comprenant l'entretien complet, la vérification des installations et les essais de fonctionnement

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la 2^{ème} proposition pour un montant de 409.50€ HT soit 432.00 € TTC - 1 visite par an comprenant l'entretien complet, la vérification des installations et les essais de fonctionnement
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces devis

07 - Objet: informations diverses

Chemin du Plessis :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le propriétaire du lieu-dit « Le Plessis » souhaite installer un portail sur la voie communale pour sécuriser sa propriété et s'engagerait à acheter le foncier concerné

Voirie 2023 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

1 / Consultation entreprises « Programme voirie 2023 :

- Chemin de la Gandonnière
- Chemin du Bois Montigné

Les services de Vitré Communauté réaliseront un chiffrage de ce projet.

2/ Réalisation d'un aménagement d'un chemin d'accès d'habitation en enrobés (en partie communale) au n°1 lieu-dit la Henaudais (environ 50m²)

Bistrot mémoire :

A partir de septembre le bistrot mémoire aura lieu le premier vendredi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30 toujours 15 rue du Bourgneuf

Journée prévention routière du mardi 10 octobre 2023

Après échange avec Mme Bilheude de l'auto-école Happy Conduite, la programmation des 13 h de conduite auront lieu sur les matinées suivantes :

Mardi 17 octobre

Mardi 7 novembre

Mardi 14 novembre

Mardi 21 novembre

Ces heures sont gratuites et réparties entre les 4 communes Il faudra voir si nous avons des Capellois qui désirent y participer et établir les conditions avec le CCAS (prise en charge d'une partie du financement des heures supplémentaires)

Atelier Vie Intime et Affective des Seniors

L'association Brain Up ayant obtenu les financements pour la mise en place de ces ateliers à La Chapelle-Erbrée,

Il s'agirait d'un cycle de 4 ateliers, précédé d'une conférence publique. Ces ateliers sont animés par des psychologues et sophrologues et se font dans un cadre plutôt discret, pouvant accueillir de 6 à 12 personnes.

Le calendrier suivant est validé :

Lundi 22 janvier de 14h à 16h: réunion publique

Les lundis 29/01, 05/02, 12/02 et 19/02 : ateliers de 14h à 16h

Classes 3

Les classes 3 auront lieu le samedi 14 octobre. Mme Legrand et Mr Chedemail vont commencer à établir la liste des personnes des classes 3, une réunion sera programmée prochainement afin de pouvoir envoyer les invitations.

D'ores et déjà, le traiteur (restaurant le marmiton) de Saint Pierre La Cour est réservé.

Bataille de la Brossinière

Une réunion a eu lieu le 6 juin dernier pour faire un appel à bénévoles. La presse était présente (Ouest France et le journal de Vitré pour la Chapelle Erbrée et Ouest France et le courrier de la Mayenne pour Bourgon)

Des flyers seront également distribués dans chaque commune pour inciter les bénévoles à venir nombreux

La prochaine réunion aura lieu le samedi 24 juin à 11 h à l'ancienne crêperie de La Chapelle Erbrée. Il a été également proposé de mettre des banderoles à l'entrée de chaque commune

Argent de poche :

Pour le mois de Juillet, la municipalité prévoit des chantiers d'argent de poche (aide pour le déménagement, et emménagement de la mairie, ménage, entretien EV, animation bibliothèque et participation à l'école). Le planning des jeunes est en cours d'élaboration avec la commission.

Bibliothèque :

Présentation des animations à la bibliothèque sur le mois de Juillet (fabrication fauteuil en bois de palettes, animation instrument de musique, jeux de société).

Suite aux salon du Bien-être, Mme Moktar va proposer 2 ateliers de découverte d'enluminures contemporaines à la bibliothèque le 20 et 27 juillet 2023.

Cet atelier sera payant à la charge des participants (70€ / séance de 2h).

Infos commission Jeunesse Vitré Communauté :

Vitré Co propose différentes actions pour les jeunes du territoire et pour faciliter la mobilité des jeunes, il faut se renseigner auprès du Point Infos Jeunesse à Vitré. Le PIJ est visible sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook, Tic Toc.

Les actions proposées : Chantier européen de bénévoles à Marpiré, Dispositif Sac à dos, Coopérative Jeunesse

de Services, Pass 1er secours, Plateforme Jobs d'été

Questions diverses :

Surveillance de la plage du 08/07 au 03/09

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance

Moreau Marie-Cécile



Le Maire

Joël TRAVERS

